



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné et ce, conformément aux dispositions de l'article 362 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) que :

Le règlement ayant pour titre « **Règlement numéro 2017-658 visant à décréter l'acquisition d'un camion de service et équipements connexes, un emprunt de 93 000 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt** » a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion	24 mars 2017
Adoption du règlement	21 avril 2017
Avis public aux personnes habiles à voter	10 mai 2017
Tenue du registre des personnes habiles à voter	17 mai 2017
Approbation du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	6 septembre 2017

Ce règlement est présentement déposé à mon bureau, 115, chemin Dupuis, à Estérel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau.

Le règlement ci-haut énoncé entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Ville d'Estérel, ce 1^{er} jour du mois de novembre 2017.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Luc Lafontaine, greffier de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut dans le Journal Accès, LE Journal des Pays-d'en-Haut et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 1^{er} novembre 2017.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 1^{er} jour du mois de novembre 2017.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier